



# Flash Info spécial

## GENS DU VOYAGE : UNE INSTALLATION ILLÉGALE

Dimanche 2 juillet, environ 150 caravanes se sont installées illégalement sur des terrains privés. Etaient présents les forces de l'ordre, le médiateur des Gens du Voyage, le Maire et les Adjoints.

Malgré le refus exprimé par les propriétaires et exploitants des prairies, l'installation a eu lieu. Dès le lendemain, une réunion s'est tenue en mairie en présence du médiateur, d'un représentant des agriculteurs, de la gendarmerie, d'un technicien de l'Electricité de Strasbourg et d'une délégation des Gens du Voyage.

Lors de cette réunion, le Maire a demandé au médiateur d'orienter le groupe vers un site adapté à ses besoins. Cette demande n'ayant pas abouti, le Maire a adressé au Préfet une demande d'expulsion administrative aux motifs suivants :

- Le plan local d'urbanisme interdit le stationnement des caravanes dans la zone naturelle de prairies (zone NP) ;
- L'emprise du campement se trouve en zone inondable ainsi que dans le périmètre rapproché de protection des eaux potables ;
- L'accès vers la zone de l'étang est règlementé et la circulation des véhicules limitée aux riverains ;
- Le stationnement impacte la zone de protection des papillons Azuré des Paluds et Azuré de la Sanguisorbe, espèces qu'il convient de protéger au titre des réglementations française et européenne.

Seul le Préfet a autorité pour prononcer l'expulsion mais, à ce jour, nous restons dans l'attente de sa réponse.

Les responsables de la communauté des Gens du Voyage ont d'une part procédé à des branchements sauvages d'eau et d'électricité sur le site de l'aire d'accueil de Molsheim gérée par la Communauté de Communes de la région de Molsheim-Mutzig qui a porté plainte pour ces faits, et ont d'autre part fracturé la barrière se situant à la hauteur du Menhir en direction du contournement de Molsheim.

Le Maire se retrouve seul à gérer cette situation sans réel soutien des autorités compétentes. Il partage votre incompréhension et votre indignation devant la tolérance des services de l'Etat à l'égard des agissements hors la loi de cette communauté.

La Municipalité

**Restez informés en un clic :**

**<http://www.altorf.fr>**

**Toute l'actualité d'Altorf, les horaires de la mairie, les horaires des bus scolaires,  
la vie scolaire et périscolaire, le conseil municipal, les manifestations,  
la vie associative, la vie pratique, la vie paroissiale,  
les journaux communaux...**